

Montréal, le 11 mai 2006

Par courriel

Destinataires : Les participants aux dossiers R-3589-2005 et R-3595-2006

Objet : Demande de révision de la décision D-2005-201 par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
Notre dossier R-3595-2006

La Régie désire informer les participants aux dossiers R-3589-2005 et R-3595-2006 qu'elle a été avisée par le GRAME, la Corporation métisse du Québec et l'Est du Canada et le Procureur général du Québec de leur intention d'intervenir et de l'intention du Procureur général du Québec et de Hydro-Québec de soulever certains moyens préliminaires à l'encontre de la demande.

La Régie convoque donc les participants à une rencontre préparatoire, le **24 mai 2006, à compter de 9 h 30**, dans la salle Cornelius-Krieghoff, portant sur:

1. la justification des demandes d'intervention et leur contestation, le cas échéant;
2. les moyens préliminaires que désirent invoquer les participants;
3. les moyens et les étapes procédurales qu'ils proposent pour l'examen de la demande;
4. l'échéancier (prenant en considération que, pour des raisons propres à la Régie, celle-ci ne tiendra pas de rencontre ou d'audience durant les mois de juillet et août 2006).

À l'issue de cette rencontre, la Régie disposera des demandes d'intervention, donnera ses instructions sur le déroulement de l'audience, y compris son échéancier et, le cas échéant, le dépôt des documents et renseignements pertinents requis par les participants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/